



### Pour diffusion immédiate

## La C.S. des Phares adopte ses états financiers 2009-2010

**Rimouski, le 16 novembre 2010** – Lors de sa réunion publique du 15 novembre 2010, le conseil des commissaires a adopté les états financiers de la Commission scolaire des Phares pour l'année 2009-2010.

Au 30 juin 2010, la Commission scolaire des Phares avait un déficit de 692 800 \$, soit 384 400 \$ de plus que celui prévu à son budget. Cette hausse est principalement due aux nouvelles normes comptables concernant les avantages sociaux futurs (vacances et congés courus), pour environ 171 000 \$, au financement des projets d'investissement pour 285 000 \$, ainsi qu'aux frais reliés à la pandémie de grippe H1N1 pour 50 000 \$. Cependant, un gain de 100 000 \$ relié à la vente de terrains et des frais financiers inférieurs à ceux prévus ont atténué cette variation.

Malgré le déficit et une gestion budgétaire très serrée, la Commission scolaire des Phares a maintenu et même bonifié ses services aux élèves, notamment par l'ajout de postes de professionnelles et professionnels (orthopédagogues et psychologues), de postes au niveau du personnel de soutien (techniciens et techniciennes en éducation spécialisée, en travail social et travaux pratiques). De plus, la Commission scolaire a injecté une somme supplémentaire de 80 000 \$ dans l'achat de volumes, afin d'enrichir les bibliothèques scolaires.

Tous ces ajouts de services ont été réalisés malgré une baisse de la clientèle jeune de 3% (diminution de 269 élèves jeunes). Du côté de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, la clientèle a augmenté de 3,6% en 2009-2010, comparativement à l'année précédente. Cette clientèle s'établit à environ 1 200 élèves.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a refinancé, au cours du dernier exercice, le déficit cumulé de la Commission scolaire des Phares au 30 juin 2009, conformément au processus relié à l'implantation des nouvelles normes comptables. À la suite de cette opération comptable, le surplus cumulé de la Commission scolaire s'établissait à 5 547 000 \$, au 30 juin 2010. Il est important de mentionner qu'une directive administrative du MELSL limite la CS

des Phares à n'utiliser qu'un montant de 400 000 \$ en 2009-2010. Le surplus se répartit comme suit :

- Surplus centralisé commission scolaire : 2 471 000 \$
- Surplus des écoles : 77 900 \$
- Surplus des services de garde : 171 200 \$
- Surplus des centres de formation : 2 800 000 \$

Finalement, la Commission scolaire des Phares a réalisé plusieurs projets d'investissement en 2009-2010, pour un total de 8,3 millions \$.

- Poursuite du programme gouvernemental de maintien des bâtiments;
- Poursuite du programme d'embellissement des cours d'école;
- Poursuite du renouvellement de l'équipement informatique;
- Poursuite de l'acquisition de manuels scolaires au secondaire, dans le cadre de l'application du Nouveau pédagogique.

Le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau, est fier de présenter un bilan qui reflète clairement la préoccupation de maintenir et d'augmenter les services aux élèves, même dans un contexte budgétaire serré. L'ajout de personnel en soutien aux élèves s'inscrit dans le désir de leur donner tous les outils nécessaires pour atteindre leurs objectifs de réussite. Lorsque des compressions doivent être faites, elles sont appliquées essentiellement dans le domaine administratif, afin que les services aux élèves soient préservés et même bonifiés.

Source : *Raymond Tudeau*  
*Président*  
*Commission scolaire des Phares*  
*418 723-9485*